

POINTS À PARTAGER AUX UTILISATEURS IRIS SUITE À LA MIGRATION VERS LE SCVC 2.0

- Outils de collaboration :

Vous pouvez maintenant participer à une activité de visioconférence avec un outil de collaboration (CMA, Jabber, Skype for Enterprises, etc...) qui possède une adresse SIP. Il suffit de l'ajouter dans les systèmes externes de la réservation et en indiquant le mode «Sortant», le participant sera appelé à l'heure convenu de la rencontre. Pour plus de détails, consultez la section «Systèmes externes» de la page «Systèmes participants» du Wiki.

- Lien WebRTC :

La nouvelle structure utilisée par le fournisseur pour le pont national (CMS) permet maintenant la génération d'un lien WebRTC pour l'ensemble des réservations de visioconférence utilisant le SCVC 2.0. Ce lien permet aux participants de se joindre à la visioconférence sans avoir d'outil de collaboration. Il suffit de disposer d'une caméra et d'un micro. Consultez la page «Lien WebRTC» du wiki pour plus d'informations.

- Modification de coordonnées sur le pont SCVC 2.0 :

En migrant vers le SCVC 2.0, toutes les réservations de visioconférence créées avant le 22 février 2019 mais devant avoir lieu après le 25 février 2019, ont été migrées vers le SCVC 2.0. Étant une nouvelle technologie, les réservations ont donc été générées à nouveau sur le SCVC 2.0. C'est donc dire que l'ensemble des coordonnées des rencontres sont maintenant différentes. Si vous avez transmis des informations à des participants afin qu'ils se joignent eux-mêmes à une rencontre, soit en vidéo ou en audio (par téléphone), vous devez leur transmettre les nouvelles informations qui se trouvent dans IRIS en cliquant sur le bouton d'action en forme de point d'interrogation (?).

- Prolongation de visio :

Avec la mise en place du SCVC 2.0, la prolongation d'une activité de visioconférence en cours n'est malheureusement plus possible. Il vous est inutile d'appeler votre CCT pour le faire, car nous n'avons plus la capacité de le faire.

- Affichage disponible :

Présentement, la plateforme Synergy Sky par laquelle IRIS passe pour programmer les visioconférences sur le SCVC 2.0 permet un seul mode d'affichage, soit «Présence continue». Donc, tous les participants apparaissent de façon égale à l'écran. Ainsi, peu importe le mode sélectionné dans IRIS, l'affichage se fera en présence continue.

- Affichage de son image :

Avec le CMS du SCVC 2.0, notre image n'apparaît pas avec les autres participants. Pour se voir, vous devez cliquer sur «Self View». Votre image se superpose sur les autres participants, cachant ainsi certaines informations. Cette situation devrait être corrigée par le fournisseur d'ici au mois d'Avril 2019.

- Moratoire pour l'inscription de nouveau système ou la modification d'un système :

Le MSSS avait décrété un moratoire ne permettant pas aucune modification des systèmes de visioconférence. La migration vers le SCVC 2.0 étant réalisée, ce moratoire est maintenant levé.